

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 483/2024
RL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - o Madame LUSSEAU Candice en tant que serveuse en restauration du 12 octobre au 12 novembre 2024,
 - o Madame BELIS Maëlyne en tant que serveuse en restauration du 12 octobre au 09 novembre 2024,
 - o Madame GHERRAS Léna en tant qu'agent d'entretien du 12 au 13 octobre 2024,
 - o Madame RAFFIN Clara en tant qu'agent d'entretien du 12 au 13 octobre 2024,
 - o Madame JEAN Maëva en tant qu'esthéticienne le 13 octobre 2024,

- un avenant au contrat de travail avec :
 - o Madame SEGUIN Lauryne en tant qu'agent d'entretien du 13 octobre 2024 au 12 avril 2025,

Fait à Jonzac,
Le 11 OCT. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

